Ne rendons pas son métier mortel







Direction interdépartementale des routes Est 10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 Nancy cedex Le 27 août 2015, Christophe, agent du centre d'entretien et d'intervention de Sézanne a été victime d'un accident de service sur la RN 4, heurté par un véhicule, alors qu'il était en intervention avec ses collègues.

PARCE QUE NOTRE SECURITE VOUS CONCERNE AUSSI!

Opération de sensibilisation des conducteurs à la sécurité des agents de la DIR Est en intervention en partenariat avec la Police Nationale

> Jeudi 9 juin 2016 de 13h30 à 16h sur la RN 57 – Aire de la Croix Saint Jacques

Au service de tous ceux qui roulent

Onze DIR sont chargées de l'entretien, de l'exploitation, de la modernisation et du développement du réseau routier national en France. Ce sont les DIR qui, au quotidien, travaillent pour offrir aux usagers le même service sur un itinéraire homogène.

La DIR Est a en charge le réseau routier national du grand quart Nord-Est de la France, soit 1650 km traversant douze départements.

Les DIR ont pour missions la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information routière, les interventions lors d'accidents, le bon état des routes notamment en période hivernale.

Elles ont également en charge l'entretien des chaussées et de leurs dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Plus de 100 000 chantiers chaque année sur le réseau routier français

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Travaux d'entretien mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation... au total plus de 100 000 chantiers sont mis en place chaque année sur le réseau routier français.

La mise en œuvre d'un chantier, fixe ou mobile, crée immanquablement des perturbations : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée...

Les dispositifs de signalisation mis en place permettent à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.



Limitez les doublements sur de longues distances

Près de 5 000 agents des DIR travaillent jour et nuit pour améliorer la sécurité des usagers

A la DIR Est, sur les axes supportant des trafics élevés, la priorité est donnée, dans la mesure du possible, aux chantiers de nuit pour minimiser leur impact sur la circulation des usagers. Ces dispositions permettent ainsi d'éviter les perturbations du trafic aux heures les plus chargées.



Réduisez la vitesse aux abords des chantiers

Les agents des DIR garantissent de meilleures conditions de circulation. Leur métier est rendu dangereux par le comportement de certains conducteurs qui ont une conduite inadaptée et mettent en danger la vie des agents qui interviennent sur les routes et autoroutes. Ces agents sont également témoins ou victimes chaque année d'une soixantaine d'accidents touchant les dispositifs de signalisation temporaire de type « flèches lumineuses de rabattement » (FLR) et « flèches lumineuses d'urgence » (FLU).

Ces accidents sont très souvent causés par l'imprudence de certains conducteurs, une vitesse excessive, le non respect des distances de sécurité et un manque de vigilance (somnolence...).

Bien que les DIR organisent régulièrement sur leur territoire des opérations de sensibilisation pour la sécurité de leurs agents, on constate une **forte augmentation du nombre et de la gravité des accidents.**









Les chiffres des accidents en hausse

Le non-respect du code de la Route par les usagers met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes. Ce non-respect des règles du code de la Route met également les usagers en danger.

À l'origine des accidents, se trouve très souvent une faute de comportement du conducteur usager de la route : inattention, assoupissement, alcoolémie, vitesse, nonrespect des distances de sécurité, dépassement dangereux à l'approche des chantiers.

Les accidents causant des blessures aux agents d'exploitation se produisent le plus souvent lors des phases délicates de la pose ou de la dépose de la signalisation, mais également lorsque les agents interviennent sur la chaussée.



Les accidents mortels sur le réseau de la DIR Est

Depuis 2008, la DIR Est déplore le décès de quatre de ses agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur la route.

2008, dans le Jura, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Poligny, procédait à l'entretien d'une aire de stationnement de la RN 5 lorsqu'il a été percuté par un camion.

2011 en Meurthe-et-Moselle, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Lunéville, chargé du suivi d'un chantier, a été électrocuté

2013, en Haute-Saône, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Héricourt chargé d'une intervention de remise en sécurité de la route, a été percuté par un camion alors qu'il se trouvait sur la bande d'arrêt d'urgence

2015, dans la Marne, le **27** août, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Sézanne a procédé, avec ses collègues à l'enlèvement de poubelles sur une aire de repos. Alors qu'il remontait dans le camion, il a été percuté de plein fouet par un véhicule en perte de trajectoire.



Respectez les distances de sécurité entre véhicules

Accidents de véhicules heurtant des piétons ou des véhicules stationnés sur la bande d'arrêt d'urgence ou sur accotement

La forte insécurité pour tout véhicule stationnant sur bande d'arrêt d'urgence ou sur accotement n'est plus à démontrer. Les arrêts sur bande d'arrêt d'urgence représentent un danger permanent.

D'une manière générale, la bande d'arrêt d'urgence est un endroit peu sûr, tant pour les véhicules que pour les piétons.

Respectez les temps de conduite et de repos

Accidents impliquant les véhicules de signalisation de la DIR





Les dispositifs de signalisation, notamment les flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou les fourgons des DIR, sont régulièrement percutés par les poids-lourds sur bande d'arrêt d'urgence lors d'opérations de balisage. Les conséquences sont parfois graves : atteinte physique et/ou morale au personnel, ou dégâts matériels.

À la DIR Est, en 3 ans, 31 accidents impliquant un véhicule DIR ont été enregistrés. 13 accidents ont concerné des flèches lumineuses de rabattement (FLR)

Sur le réseau vosgien même si la DIR Est ne déplore pas d'accident, le danger pour les agents en intervention est constant. La sensibilisation des usagers demeure nécessaire pour obtenir ce résultat. « Il suffit d'une seule fois ».

Une action de sensibilisation

Pour faire évoluer le comportement des conducteurs, le ministre chargé des Transports a lancé une campagne de sensibilisation à la sécurité des agents en intervention.

Les agents de la DIR Est informeront les conducteurs des risques encourus par les personnels de la route, le jeudi 9 juin 2016 de 13h30 à 16h.

« Personne ne souhaite provoquer d'accident délibérément et ... aucun agent ne souhaite être la victime d'un accident comme notre collègue mortellement blessé le 27 août 2015. C'est pourquoi, il faut parler d'éducation des conducteurs. La route doit être un espace partagé! »

Toute la matinée, les agents de la DIR Est seront accompagnés de la Gendarmerie Nationale qui procédera à des contrôles de vitesse. Les agents seront présents pour échanger avec les conducteurs et les sensibiliseront aux mesures à prendre pour respecter leur espace de travail.

Des agents travaillent pour vous aux abords ou sur les voies de circulation.

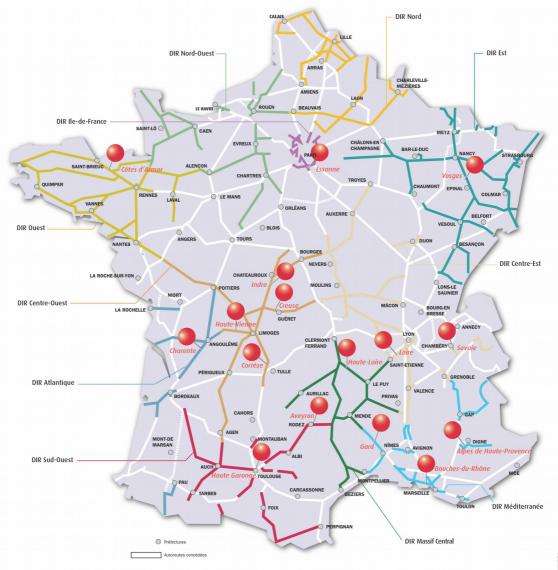
La sécurité des agents de la DIR Est mais aussi la vôtre dépend de votre manière de conduire.

Pensez-y ...



16 actions de sensibilisation des usagers réparties sur l'ensemble du territoire





Campagne de sécurité 2016



L'organisation de la DIR EST

La DIR Est – Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Ce sont plus de 1 000 agents qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain et SIR Alsace Franche-Comté.

